

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1980)

Heft: 572

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fabriquer une crise du logement

Les associations d'habitants des différents quartiers occupent des logements vides, l'objectif est d'attirer l'attention de l'opinion publique et des autorités sur le millier d'appartements inoccupés en ville de Genève — la plupart dans des immeubles anciens, donc à bas loyer — alors même que chacun s'accorde à constater l'existence d'une nouvelle crise du logement.

Une crise du logement ne tombe pas du ciel, surtout quand elle ne correspond pas à une brusque augmentation de la population; elle est le résultat d'une série de comportements, de calculs économiques guidés par l'intérêt. Geler des appartements, c'est restreindre l'offre de logements et favoriser une pression à la hausse sur le prix des loyers. S'abstenir d'en construire conduit au même résultat et dans ce domaine — les chiffres sont clairs — pouvoirs publics et promoteurs privés se donnent la main.

LOGEMENTS CONSTRUITS ET MIS EN CHANTIER: GENÈVE 1976-1980

	<i>Sans l'aide des pouvoirs publics</i>		<i>Plan financier contrôlé</i>	<i>Plan financier libre</i>	<i>Total</i>
	<i>Par les pouvoirs publics</i>	<i>Avec l'aide des pouvoirs publics</i>			
CONSTRUITS					
1976	151	1391	508	361	2411
1977	105	1740	626	367	2838
1978	358	1439	350	540	2687
1979	198	1477	43	570	2288
1980 (9 mois)	70	527	151	517	1265
MIS EN CHANTIER					
1976	65	1909	437	395	2802
1977	17	1612	12	440	2081
1978	70	766	254	744	1834
1979	2	625	412	788	1827
1980 (9 mois)	89	381	174	814	1458

Ce n'est pas tout. Depuis deux ou trois ans, la mode est à la rénovation. Si de beaux ensembles architecturaux ont pu ainsi subsister, ce n'est pas toujours au bénéfice des locataires; on a donné dans le prestige, duplex et mansardage à gogo. Résultat — c'est un exemple — plus de 2000 francs par mois le 4 pièces + cuisine, ou alors l'appartement au plus offrant.

L'IDÉE DU CONSEILLER

Parlons encore d'autres appartements vides, ceux des beaux quartiers dans les immeubles résidentiels, pied-à-terre pour étrangers fortunés qui ont fait là un placement sûr. Ajoutons-y les nombreux logements affectés, sans autorisation ou avec autorisation trop facilement accordée, à des activités commerciales, alors que des bureaux vides et neufs se comptent par milliers à Genève.

Voilà un faisceau d'éléments qui constituent un beau jour une crise du logement. Si vous y ajoutez le fait que le conseiller d'Etat responsable du logement ne brille pas par son imagination — sa grande

idée, l'allocation-logement ou aide à la personne consiste à faire payer par le contribuable les aberrations du marché immobilier — et que le Grand Conseil fait traîner en longueur la concrétisation de l'initiative socialiste pour la protection de l'habitat, vous comprendrez que le sort du locataire genevois n'est pas rose.

PS. Nous ne dirons rien des plaisantins de la Fédération romande immobilière qui s'inquiètent parce que le projet de nouvelle loi sur l'acquisition d'immeubles par des étrangers ne prévoit plus la possibilité pour ces derniers d'acheter des HLM. Grave menace pour le logement «social»!

PÉNURIE? VOUS AVEZ DIT PÉNURIE?

A louer, affaire unique

Au cœur de COLOGNY, sur une parcelle arborisée de 20.000 m², vue imprenable sur lac, dans un cadre idyllique et de tranquillité absolue

maison de maître

de 18 pièces + dépendances 5-6 pièces pour intendant ou gardien. Conviendrait particulièrement pour ambassade, délégation, représentation internationales ou autre, etc.

Disponible tout de suite ou à convenir.

Loyer mensuel : Fr. 35.000.-

Renseignements : Tél. 21 51 11

C.G.I.

Compagnie de Gérance Immobilière
11, rue Général-Dufour

3304

Et les charges?

(annonce parue ces jours-ci dans les bons quotidiens genevois)